

**SAirGroup AG**  
**en liquidation concordataire**

**Circulaire n° 33**

**[www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)**

**Hotline SAirGroup AG  
en liquidation concordataire**

**Deutsch: +41-43-222-38-30**

**Français: +41-43-222-38-40**

**English: +41-43-222-38-50**

**Traduction non officielle  
de l'original allemand**

Wenger Plattner  
Seestrasse 39 | Case Postale  
CH-8700 Küssnacht-Zürich

T +41 43 222 38 00  
F +41 43 222 38 01  
www.wenger-plattner.ch

Aux créanciers de SAirGroup AG  
en liquidation concordataire

**Karl Wüthrich**, lic. iur.  
Avocat | Attorney at Law  
swissair@wenger-plattner.ch  
Inscrit au barreau

Küssnacht, mai 2020

## **SAirGroup AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 33**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état actuel de la liquidation concordataire de SAirGroup ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

### **I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Le 6 mars 2020, le liquidateur a présenté au juge concordataire du Tribunal de district de Zurich son 17<sup>e</sup> rapport d'activité pour l'année 2019 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 25 mai 2020 dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küssnacht. Pour la consultation, veuillez vous annoncer par téléphone auprès de la hotline, au numéro +41 43 222 38 40.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

## II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

### 1. ACTIVITES DU LIQUIDATEUR

Au cours de l'année 2019, le liquidateur a concentré ses activités sur le recouvrement de créances (cf. ch. IV.2. ci-après) et l'élaboration des bases pour la répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers et de participations à l'étranger (cf. ch. III.2. ci-après).

### 2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

En 2019, la commission des créanciers ne s'est pas réunie. La commission des créanciers s'est prononcée par voie de circulaire sur une proposition du liquidateur.

## III. ETAT DES ACTIFS DE SAIRGROUP AU 31 DECEMBRE 2019

### 1. REMARQUES PRELIMINAIRES

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2019 (annexe 1). Cet état représente les actifs de SAirGroup au 31 décembre 2019, en l'état actuel de nos connaissances.

### 2. ACTIFS

Liquidités: Les liquidités sont placées principalement auprès de la Banque Cantonale de Zurich («ZKB»). Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, la ZKB perçoit des intérêts négatifs sur les avoirs de SAirGroup. En 2019, des intérêts négatifs d'un montant de CHF 821 751 ont ainsi été perçus. Le taux d'intérêt négatif moyen mis à charge était légèrement inférieur à 0,6%.

Créances envers des tiers: Le poste «Créances envers des tiers» comprend principalement des créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair (cf. à cet égard ch. IV.2. ci-après). Le poste a été évalué avec prudence, selon l'état actuel de nos connaissances.

Répartition non encore déterminée des produits issus de la vente ou de la liquidation de participations étrangères: SAirGroup d'une part et SAirLines AG en liquidation concordataire (ci-après «SAirLines») et Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire (ci-après «Swissair») d'autre part s'opposent sur la question de savoir à qui reviennent les produits issus de la

vente ou de la liquidation de diverses participations étrangères. Les faits pertinents ont été analysés. Les négociations entre les parties concernant la répartition de ces produits n'ont pas encore pu aboutir en 2019. La valeur de ce poste peut donc encore évoluer.

Immeubles: La répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers à Singapour, Bombay, Tel Aviv, Istanbul, Madrid, São Paulo et Rio de Janeiro entre SAirGroup et Swissair est encore pendante. Le suppléant du liquidateur de Swissair a pris position sur une évaluation du liquidateur en 2019. Cette prise de position a amené le liquidateur à requérir des expertises juridiques supplémentaires auprès d'avocats à l'étranger sur la question de la propriété des biens immobiliers qui s'y trouvent. Ces expertises sont à présent disponibles. Les négociations peuvent être poursuivies. Il est prévu de régler ce suspens en 2020. La valeur de ce poste peut donc encore évoluer.

### 3. DETTES DE LA MASSE

Créanciers concordataires: Le poste «Créanciers concordataires» au 31 décembre 2019 comprend les frais occasionnés au cours de la liquidation concordataire.

Provisions pour acomptes: L'état de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2019 comprend les provisions suivantes pour les six premiers acomptes:

Acompte / type de provision	Instructions de paiement manquantes, etc. en CHF 1000	Créances conditionnelles en CHF 1000	Créances différées en CHF 1000	Total des provisions en CHF 1000
1 <sup>er</sup> acompte	3 620	917	12 740	<b>17 277</b>
2 <sup>e</sup> acompte	2 434	363	4 110	<b>6 907</b>
3 <sup>e</sup> acompte	3 116	450	5 088	<b>8 654</b>
4 <sup>e</sup> acompte	2 462	346	3 914	<b>6 722</b>
5 <sup>e</sup> acompte	9 006	1 125	12 270	<b>22 851</b>

Acompte / type de provision	Instructions de paiement manquantes, etc. en CHF 1000	Créances conditionnelles en CHF 1000	Créances différées en CHF 1000	Total des provisions en CHF 1000
6 <sup>e</sup> acompte	6 864	675	7 632	<b>15 171</b>
<b>Total des provisions</b>				<b>77 582</b>

En février 2020, un poste important, d'un montant d'environ CHF 6,2 millions, a pu être versé. Les provisions constituées permettent de garantir le montant maximal des six acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

#### 4. CREANCES CONCORDATAIRES

En ce qui concerne l'état actuel de la procédure de collocation, il est renvoyé au ch. V. ci-après. L'aperçu de l'état de la procédure de collocation (annexe 2) indique pour quels montants et dans quelles classes des créances ont été produites, admises ou définitivement écartées, et quelles créances sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation. Les montants des créances sont encore susceptibles d'évoluer dans toutes les classes, dans le cadre de l'apurement de l'état de collocation.

#### 5. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

Les actifs de SAirGroup sont pour l'essentiel liquidés (cf. ch. III.2. ci-dessus). Sur la base de l'état actuel de nos connaissances, un dividende concordataire de l'ordre de 23% en total peut être envisagé. Les six premiers acomptes versés à ce jour ont d'ores et déjà permis d'en verser 22,4%. Le solde du dividende concordataire sera donc de l'ordre de 0,6%.

### IV. REALISATION DES ACTIFS

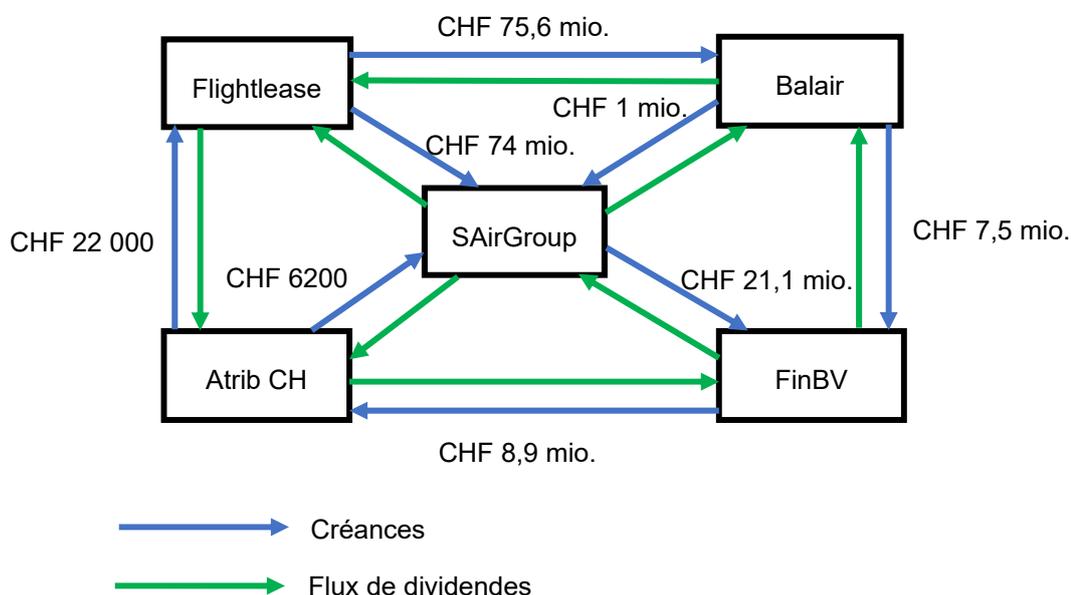
#### 1. GENERALITES

Au cours de la période sous revue, le liquidateur a pu réaliser des actifs d'un montant de CHF 822 401.

## 2. CREANCES ENVERS DES SOCIETES DE L'ANCIEN GROUPE SWISSAIR; SUPPRESSION DES CIRCUITS DE DIVIDENDES

Une partie des actifs non encore réalisés de SAirGroup est constituée de créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair en Suisse et à l'étranger faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation.

Il existe des rapports de créances réciproques entre différentes sociétés, si bien qu'il en découle parfois des circuits de dividendes. On a par exemple la constellation suivante:



Lors de chaque acompte versé par l'une des sociétés, une petite part revient à la société à l'origine du versement par le biais de ces circuits de dividendes. Si les flux monétaires dans ces circuits de dividendes ne peuvent pas être interrompus, la conclusion de la procédure de SAirGroup n'est finalement pas possible.

Dans les procédures de liquidation concordataires de SAirGroup, de SAirLines AG, de Swissair et de Flightlease AG (ci-après «Flightlease»), plusieurs postes d'actifs ne sont pas encore liquidés et le résultat de la liquidation n'est pas encore connu. Entre SAirGroup et Swissair resp. entre SAirGroup et SAirLines la répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers et de participations à l'étranger est encore en suspens. Les opinions divergent quant à la répartition. Actuellement, des négociations sont en cours entre les masses en liquidation. On ne sait pas quand un accord en vue du règlement de ces points en suspens pourra être atteint. En outre, l'invocation de prétentions en respon-

sabilité envers d'anciens organes de SAirGroup, de SAirLines, de Swissair et de Flightlease n'est pas encore terminée. Le résultat de la réalisation de prétentions en responsabilité n'est donc pas encore connu. Du reste, chez SAirGroup, une prétention en responsabilité annoncée par Swissair en rapport avec le cash-pool n'a pas encore été tranchée (cf. à cet égard ch. V.1. ci-après). Enfin, chez Swissair, un procès en contestation de l'état de collocation avec la masse en faillite ancillaire suisse de Sabena SA est encore pendant. L'état de collocation de Swissair n'est donc pas encore apuré de façon exécutoire.

Les liquidateurs et administrateurs de faillite des sociétés impliquées de l'ancien groupe Swissair ont négocié, ces derniers mois, au sujet de possibilités de supprimer les circuits de dividendes existants. Sur la base d'un scénario médian des résultats de liquidation chez SAirGroup, SAirLines, Swissair et Flightlease, ils se sont mis d'accord pour procéder à des ventes de créances avec lesquels les circuits peuvent être interrompus. SAirGroup achète, dans ce contexte, les créances suivantes:

<b>Vendeur</b>	<b>Débiteur</b>	<b>Créance nominale</b>	<b>Prix d'achat</b>
Atrib Management	SAirGroup	CHF 1 000 000.00	CHF 11 100
Atrib Switzerland	SAirGroup	CHF 6 246.47	CHF 70
Balair	SAirGroup	CHF 1 000 000.00	CHF 11 100
Swisscargo	SAirGroup	CHF 102 714 373.90	CHF 1 140 130

La convention de suppression des circuits de dividendes a été signée par les parties impliquées. Les approbations des organes de faillite resp. de liquidation compétents, chez SAirGroup l'approbation de la commission des créanciers, sont encore pendantes. Si la convention aboutissait, il serait alors possible de clore les procédures de liquidation de la plupart des sociétés de l'ancien groupe Swissair. Dans ce contexte, une grande partie des créances de SAirGroup envers des tiers pourrait être recouvrée. Seul serait alors encore pendant le recouvrement de la créance envers SAirLines.

### **3. INVOCATION DE PRETENTIONS EN RESPONSABILITE**

Concernant diverses actions en responsabilité, SAirGroup se réserve le droit d'intenter une action à l'encontre des responsables. A l'automne dernier, le Tribunal fédéral a prononcé un jugement important concernant les prétentions en responsabilité présentées par Swissair (cf. ch. V.1. ci-après). Dans les semaines qui viennent, le liquidateur soumettra une proposition pour la suite de la

procédure dans cette affaire à la commission des créanciers en tenant compte de cette décision du Tribunal fédéral.

## **V. APUREMENT DES PASSIFS**

### **1. PROCEDURE DE COLLOCATION**

Le complément n° 5 à l'état de collocation a été déposé en mai 2019, en vue de sa consultation par les créanciers. Entre-temps, ce complément est devenu exécutoire.

L'état de collocation de SAirGroup est apuré pour l'essentiel. Actuellement, seules quelques créances sont encore en attente d'évaluation et de décision. Il convient de mentionner à cet égard la créance produite par Swissair et actuellement différée, d'environ CHF 196 millions, découlant de la responsabilité selon le droit des sociétés (participation au cash-pool du groupe Swissair). La décision relative à l'admission ou au rejet de cette créance a été différée jusqu'à l'existence d'un jugement exécutoire dans l'action intentée par Swissair contre ses organes. Le Tribunal de commerce du canton de Zurich a rejeté cette demande dans son jugement rendu le 16 mars 2018. Le Tribunal fédéral a confirmé le jugement du Tribunal de commerce dans son jugement du 18 novembre 2019. Le liquidateur examinera la créance produite par Swissair sur la base du jugement du Tribunal fédéral et décidera dans les semaines à venir de son admission ou de son rejet.

### **2. PROCEDURE CIVILE EN BELGIQUE**

La procédure civile en Belgique est suspendue depuis un certain temps parce que l'enquête pénale menée en Belgique n'a pas encore pu être terminée. A l'automne 2019, l'Etat belge et les sociétés qu'il contrôle ont demandé au Tribunal de reprendre la procédure. Le Tribunal ne s'est pas encore prononcé sur cette demande.

L'issue de la procédure civile en Belgique ne devrait plus avoir d'effet sur l'état de collocation de SAirGroup parce que les créances de l'Etat belge et des sociétés qu'il contrôle ont déjà été rejetées de façon exécutoire en Suisse. Il en va de même pour les créances de Sabena SA. Même si, à la suite de cette procédure civile, des créances devaient être admises dans l'état de collocation de SAirGroup, ces créances auraient, en raison de leur déclaration tardive, uniquement droit au paiement final (environ 0,6%; cf. ch. III.5. ci-dessus). Compte

tenu de cette situation initiale, le liquidateur maintiendra les coûts de la défense en Belgique au niveau le plus bas possible.

## VI. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

Au cours des prochains mois, il s'agira de trouver des accords avec Swissair et SAirLines concernant la répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers à l'étranger et de la vente ou de la liquidation de participations à l'étranger. Les bases ont déjà été établies. Si la convention concernant les circuits de dividendes devait voir le jour (cf. ch. IV.2 ci-dessus), les bases du recouvrement des créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair seraient établies. Ces postes d'actifs pourraient être alors réglés rapidement. Dans le cas contraire, il faudrait rechercher et trouver de nouvelles solutions pour supprimer les circuits de dividendes. Enfin, les organes de liquidation examineront la suite des prétentions en responsabilité et prendront une décision à ce sujet.

Les créanciers seront informés des événements importants au fur et à mesure de la procédure, par voie de circulaire. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2021.

Avec mes salutations les meilleures

SAirGroup AG en liquidation concordataire

Le liquidateur:

Karl Wüthrich

- Annexes: 1. Etat de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2019  
2. Aperçu de la procédure de collocation de SAirGroup

## ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
	CHF	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Liquidités</b>			
UBS SA CHF	58'924	59'076	-152
ZKB CHF	18'873'653	39'827'092	-20'953'439
ZKB USD	28'617	27'861	755
ZKB EUR	25'997	9'489	16'508
ZKB dépôts à terme	110'000'000	90'000'000	20'000'000
<b>Total des liquidités</b>	<b>128'987'192</b>	<b>129'923'519</b>	<b>-936'328</b>
<b>Positions de liquidation:</b>			
Débiteurs concordataire	79'497	5'699'115	-5'619'618
Avances sur frais de justice	0	0	0
Créances sur des tiers	6'410'000	8'265'000	-1'855'000
Répartition non encore déterminée du produit de la vente/liquidation des participations étrangères	6'500'000	6'500'000	0
Biens immobiliers (part des produits issus de la vente)	9'500'000	8'000'000	1'500'000
Équipement informatique	2	2	0
Participations, titres	p.m.	p.m.	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
<b>Total des positions de liquidation</b>	<b>22'489'499</b>	<b>28'464'117</b>	<b>-5'974'618</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>151'476'690</b>	<b>158'387'636</b>	<b>-6'910'946</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes de la masse</b>			
Créanciers concordataires	39'306	3'935'306	-3'896'000
Provisions 1er acompte	17'277'702	17'397'541	-119'839
Provisions 2ème acompte	6'907'425	6'946'033	-38'608
Provisions 3ème acompte	8'654'336	8'711'714	-57'379
Provisions 4ème acompte	6'722'087	6'779'591	-57'504
Provisions 5ème acompte	22'851'626	23'013'761	-162'135
Provisions 6ème acompte	15'171'738	16'676'056	-1'504'317
Provisions pour frais de liquidation	10'000'000	10'000'000	0
<b>Total des dettes de la masse</b>	<b>87'624'221</b>	<b>93'460'002</b>	<b>-5'835'781</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES</b>	<b>63'852'469</b>	<b>64'927'634</b>	<b>-1'075'165</b>

## Aperçu de la procédure de collocation de SAirGroup

Catégorie	Annoncées CHF	Dans le cadre de la procédure de collocation					Dividende concordataire en %					
		Reconnues CHF	Admises sous conditions CHF	Action en contestation de l'état de collocation pendante CHF	Différées/Nouvelles annoncées CHF	Ecartées CHF	Comptes	Dividende futur		Total		
								minimal	maximal	minimal	maximal	
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 <sup>ère</sup> classe	368'483'558.54	77'598'328.29	-	-	2'368'072.68	288'517'157.57	100%	-	-	100%	100%	100%
2 <sup>ème</sup> classe	862'982.92	705'878.35	-	-	235.55	156'869.02	100%	-	-	100%	100%	100%
3 <sup>ème</sup> classe <sup>1) 2) 3)</sup>	48'366'215'769.09	11'166'302'157.31	17'308'811.14	-	195'700'846.78	36'986'903'953.86	22.4%	0.6%	0.7%	23.0%	23.1%	23.1%
<b>Total des créances concordataires</b>	<b>48'735'562'310.55</b>	<b>11'244'606'363.95</b>	<b>17'308'811.14</b>	<b>-</b>	<b>198'069'155.01</b>	<b>37'275'577'980.45</b>						

1) Le calcul du dividende minimal tient compte à hauteur de 100% des créances admises sous conditions.

2) Le calcul du dividende maximal tient compte à hauteur de 40% des créances différées de 3ème classe ; les créances admises sous conditions ne sont pas prises en considération dans ce calcul.

3) Les créances colloquées suivantes, qui entre-temps ont été intégralement couvertes par des paiements de dividendes et des paiements de tiers, ont été déduites du total des

créances reconnues:

- Bank of America 81'064'375.50  
- USD-Bond 539'953'749.75